

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet Adaptation du tableau des emplois permanents et occasionnels au 1^{er} octobre 2024

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Il est proposé à l'Assemblée municipale de procéder à l'adaptation du tableau des emplois pour tenir compte de plusieurs recrutements suite à des départs d'agents (mutation, disponibilité, départ à la retraite) dans les services sport/manifestation, animation espaces verts et UCPA.

RAPPORT

Exposé des motifs

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la modification d'un poste par rapport au budget.

I-Recrutements pour remplacement d'agents dans différents services

a) Sports/manifestations

Un agent du service sport/manifestations ayant postulé en tant qu'ASVP à la Ville de Saint-Junien et ayant été retenu, il convient de le remplacer.

Si cette proposition recueille l'accord de l'Assemblée, il est proposé de :

Créer au budget principal :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

b) Animation

Un agent ayant demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles, il convient de le remplacer.

Si cette proposition recueille l'accord de l'Assemblée, il est proposé de :

Créer au budget principal :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème}

c) Espaces verts

Un agent affecté à ce service ayant été muté à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, il convient de le remplacer.

Si cette proposition recueille l'accord de l'Assemblée, il est proposé de :

Créer au budget principal :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

Supprimer au budget principal :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

d) UCPA

Un agent en poste à temps complet a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août et un autre agent ayant demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles, il convient de remplacer ces deux postes à temps complet.

Si ces propositions recueillent l'accord de l'Assemblée, il est proposé de :

Créer au budget principal :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet

Supprimer au budget principal :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

II- Suppressions de postes permanents non pourvus

Suite à la vacance de certains postes (avancements, retraites, mutations etc.), remplacés sur d'autres grades il est proposé de :

Supprimer au budget principal :

- 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème}
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à 20/35^{ème}
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- 3 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent social à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à 28/35^{ème}
- 1 poste d'ETAPS principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et son article L313-1

Le Conseil Municipal, après délibération

- **APPROUVE** les adaptations du tableau des emplois à compter du 1^{er} octobre 2024 qui lui ont été proposées par son Maire, à savoir :

- o Créer au budget principal :
 - 4 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème}
- o Supprimer
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
 - 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème}
 - 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation à 20/35^{ème}
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
 - 3 postes d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'agent social à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

- 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à 28/35^{ème}
- 1 poste d'ETAPS principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

- ADOPTE le tableau ci-après.

	Filière	Catégorie	Emplois ouverts	Emplois pourvus	ETPT	Dont temps non complet	Commentaires
BUDGET PRINCIPAL							
EMPLOIS PERMANENTS							
CABINET							
Collaborateur de cabinet			1	1	1		occupé par un contractuel
Rédacteur principal 1e cl.	Administrative	B	2	1	1		
RIL							
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	1	1	1		
POLICE MUNICIPALE							
Gardien-brigadier	Police	C	1	1	1		
Brigadier-chef principal	Police	C	1	0	0		
ASVP							
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2e cl.	Administrative	C	1	0	0		
Communication / Accueil							
Journaliste			1	0	0		
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2e cl.	Administrative	C	1	1	0,8	1 (28/35)	
Adjoint administratif	Administrative	C	2	2	1,8	1 (28/35)	
Adjoint technique	Technique	C	1	1	0,8	1 (28/35)	
Adjoint d'animation principal 1e cl.	Animation	C	1	1	1		
Adjoint d'animation	Animation	C	1	0			
DIRECTION GENERALE DES SERVICES							
Attaché principal	Administrative	A	1	0			
Rédacteur	Administrative	B	1	0			
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	2	2	1,5	1 (17,5/35)	
Adjoint administratif principal 2e cl.	Administrative	C	1	0			
Informatique							
Technicien principal 1e cl.		B	1	1	1		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	1	0			
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION							
Attaché hors classe	Administrative	A	1	1	1		
Attaché principal	Administrative	A	1	0			
Attaché	Administrative	A	2	0			

Ecoute Prévention - Vie des quartiers							
Adjoint d'animation	Animation	C	2	0	0		
Assistant socio-éducatif	Médico-Sociale	C	1	1	1		
Assistant socio-éducatif de cl. Except.	Médico-Sociale	A	1	1	1		
Agent social	Médico-Sociale	C	4	2	2		
Moniteur éducateur et intervenant familial	Médico-Sociale	B	1	0	0		
Service municipal d'action culturelle							
Bibliothécaire	Culture	A	1	0			
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Assistant de conservation principal 1e cl.	Culture	B	3	2	2		
Adjoint du patrimoine principal 1e cl.	Culture	C	4	4	4		
Adjoint du patrimoine principal 2e cl.	Culture	C	2	0			
Adjoint du patrimoine	Culture	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal 2e cl.	Animation	C	1	1	1		
Rédacteur principal 1e cl.	Administrative	B	1	0	0		
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0		
Restauration municipale							
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	4	3	3		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	13	10	10		1 dispo/
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	12	10	9,57	20/35	
Adjoint technique	Technique	C	9	7	6,8	1 8/35 ;1 20/35	2 créations
Pôle petite enfance							
Puéricultrice de cl. Normale	Médico-Sociale	A	1	0	0		
Technicien paramédical de cl. Sup.	Médico-Sociale	B	1	1	1		
Puéricultrice hors classe	Médico-Sociale	A	1	0	0		
Assistant socio-éducatif de cl. Except.	Médico-Sociale	B	1	1	0,5	17,5/35	
Educateur jeunes enfants	Médico-Sociale	B	1	1	1		
Educateur jeunes enfants de cl. except.	Médico-Sociale	B	1	1	1		
Agent social principal 1e cl.	Médico-Sociale	C	4	4	4		
Agent social principal 2e cl.	Médico-Sociale	C	2	2	2		
Agent social	Médico-Sociale	C	3	0	0		1 disponibilité
Aux. de puér. principal de cl. Sup.	Médico-Sociale	B	5	5	5		
Aux. de puér. de cl. Normale	Médico-Sociale	B	1	1	1		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique	Technique	C	1	0	0		
Education							
Rédacteur	Administrative	B	1	0	0		
Animateur	Animation	B	1	1	1		
Rédacteur principal 1e cl.	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	2	2	2		
Adjoint technique	Technique	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal 1e cl.	Animation	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal 2e cl.	Animation	C	3	2	2		
Adjoint d'animation	Animation	C	2	2	2		
ATSEM principal 1e cl.	Médico-Sociale	C	3	2	2		

ATSEM principal 2e cl.	Médico-Sociale	C	7	1	1		
Animation Enfance Jeunesse							
Rédacteur principal 1e cl.	Administrative	B	1	1	1		
Animateur	Animation	B	2	1	1		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	1	1	1		
Adjoint d'animation principal 1e cl.	Animation	C	3	3	3		
Adjoint d'animation principal 2e cl.	Animation	C	6	6	5,8	1 (30/35)	
Adjoint d'animation	Animation	C	15	9	7,91	30/35e 24,5/35 17,5/35	1 création
Sports - Manifestations							
Educateur des APS principal 1e cl.	Sportive	B	2	2	2		
Educateur des APS Principal 2e cl.	Sportive	B	1	1	1		
Educateur des APS	Sportive	B	2	1	1		
Technicien	Technique	B	1	0			
Agent de maîtrise principal	Technique	C	3	2	2		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	4	4	4		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	5	5	5		
Adjoint technique	Technique	C	8	5	5		1disponibilité/1 création
Animateur principal 1e cl.	Animation	B	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 2e cl.	Administrative	C	1	0			
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION							
Attaché hors classe	Administrative	A	1	1	1		
Assurances / Elections							
Adjoint administratif	Administrative	C	1	0			
Cimetière							
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	0			
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	1	1	1		
Garde champêtre chef principal	Police	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	2	0			
Adjoint technique	Technique	C	1	0			
Etat civil - Affaires Générales							
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	4	4	4		
Adjoint administratif principal 2e cl.	Administrative	C	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	2	2		
Urbanisme							
Adjoint administratif principal 2e cl.	Administrative	C	1	1	1		
Archives							
Rédacteur	Administrative	B	1	0			
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2e cl.	Administrative	C	1	0			
Adjoint du patrimoine principal 1e cl.	Culturelle	C	1	1	1		
Surveillance voie publique							
Garde champêtre chef	Police	C	1	0			
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES							
Ingénieur hors classe	Technique	A	1	0			
Ingénieur principal	Technique	A	1	0			

Secrétariat							
Rédacteur	Administrative	B	1	1	1		
Rédacteur principal 2e cl.	Administrative	B	1	1	1		
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	1	1	1		
Adjoint administratif principal 2e cl.	Administrative	C	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	1	0	0		
Voirie							
Ingénieur	Technique	A	1	0	0		
Technicien	Technique	B	1	0	0		
Technicien principal 1e cl.	Technique	B	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	2	0			
Agent de maîtrise	Technique	C	2	2	2		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	5	4	4		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	5	3	3		
Adjoint technique	Technique	C	6	4	4		
Espaces verts							
Technicien principal 2e cl.	Technique	B	1	1	1		
Technicien principal 1e cl.	Technique	B	1	0	0		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	2	2	2		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	3	2	2		
Adjoint technique	Technique	C	8	3	3		1 disponibilité /1 création
Bâtiments							
Ingénieur	Technique	A	1	0	0		
Technicien principal 1e cl.	Technique	B	1	0			
Technicien	Technique	B	1	0			
Agent de maîtrise principal	Technique	C	4	4	4		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1 cl.	Technique	C	5	3	3		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	4	4	4		
Adjoint technique	Technique	C	4	2	2		
Parc auto - Mécanique							
Technicien	Technique	B	1	1	1		
Agent de maîtrise principal	Technique	C	1	1	1		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 1e cl.	Technique	C	2	1	1		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	0	0	0		
Adjoint technique	Technique	C	1	0			
DIRECTION DES RESSOURCES							
Service des Ressources humaines							
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	2	2	2		
Adjoint administratif principal 2e cl.	Administrative	C	1	0	0		
Adjoint administratif	Administrative	C	2	1	1		
Comptabilité							
Rédacteur principal 1e cl.	Administrative	B	1	0	0		
Attaché	Administrative	A	1	1	1		
Adjoint administratif principal 1e cl.	Administrative	C	3	3	3		

Service des marchés publics							
Rédacteur principal 1e cl.	Administrative	B	1	1	1		
Entretien - Pôle remplacement							
Adjoint technique principal de 1e cl.	Technique	C	7	6	6		
Agent de maîtrise	Technique	C	1	1	1		
Adjoint technique principal 2e cl.	Technique	C	5	3	2,2	1 à 7/35	
Adjoint technique	Technique	C	13	4	4		
Sous-Total emplois permanents			332	216	211,7		
EMPLOIS NON PERMANENTS							
Espaces verts							
Apprenti	Technique		1	1			
Education							
Apprenti			1	1			
Petite enfance							
Apprenti	Médico-sociale		1	1			
Sous-Total emplois non permanents			3	3	3		
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			335	219	214,7		

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et paiement des charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget concerné,

- PRECISE que les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats, au vu de l'application de l'article L332-14 du Code général des Collectivités territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité :
Adoptée à la majorité :
Abstention :
Contre :

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire